

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 14 DÉCEMBRE 2023**  
**APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 23 JUIN 2023**

**à l'égard du fonds suivant :**

Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima  
(devant être renommé *Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso*)

(le « **Fonds** »)

À moins d'être par ailleurs définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié du Fonds daté du 23 juin 2023 (le « **prospectus simplifié** »).

**Introduction :**

Par les présentes, le prospectus simplifié est modifié pour :

1. tenir compte du changement de gestionnaire de portefeuille du Fonds, soit de Gestion de portefeuille Triasima inc. à Canso Investment Counsel Ltd.;
2. tenir compte du changement de dénomination du Fonds, soit de « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » à « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso »;
3. tenir compte du changement apporté aux stratégies de placement du Fonds.

Les changements ci-dessus apportés au prospectus simplifié prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou vers cette date.

**Modifications techniques apportées au prospectus simplifié :**

**1. Changement de gestionnaire de portefeuille du Fonds**

Le prospectus simplifié est modifié comme il est décrit ci-après pour tenir compte du fait que le gestionnaire de portefeuille du Fonds passera de Gestion de portefeuille Triasima inc. à Canso Investment Counsel Ltd. Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus simplifié pour tenir compte de ce changement :

- a) La première phrase du troisième paragraphe de la rubrique « **Le gestionnaire** » à la page 2 du prospectus simplifié est remplacée par ce qui suit :

« Nous agissons à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds aux termes d'une convention de gestion cadre modifiée et mise à jour datée du 27 mars 2020, dans sa version modifiée le 11 mai 2020, le 31 décembre 2020, le 11 mai 2021, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le 31 décembre 2021, le 5 mai 2022, le 30 juin 2022, le 6 janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (la « **convention de gestion des Fonds** »). »

- b) Le premier paragraphe de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** » à la page 2 du prospectus simplifié est remplacé par ce qui suit :

« Canso Investment Counsel Ltd. (« **Canso** »), située à Richmond Hill, en Ontario, est le gestionnaire de portefeuille du Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso, du Fonds de trésorerie de sociétés américain Lysander-Canso, du Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso, du Fonds

- de titres à court terme et à taux variable américain Lysander-Canso, du Fonds d'obligations Lysander-Canso, du Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso, du Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso, du Fonds américain de crédit Lysander-Canso, du Fonds équilibré Lysander-Canso, du Fonds d'actions Lysander-Canso, du Fonds de revenu équilibré Lysander, du Fonds d'opportunités de crédit Lysander-Canso, du Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso, du FNBA*ctif* de trésorerie de sociétés Lysander-Canso et du FNBA*ctif* de titres à taux variable Lysander-Canso, aux termes d'une convention de gestion de placements modifiée et mise à jour datée du 29 juillet 2022 intervenue entre nous et Canso (la « **convention de gestion de placements de Canso** »), avec une annexe A modifiée et mise à jour en date du 22 décembre 2022, du 6 janvier 2023 et du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Lysander et Canso sont membres du même groupe. »
- c) Le septième paragraphe de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** » à la page 3 du prospectus simplifié est remplacé par ce qui suit :
- « Gestion de portefeuille Triasima inc. (« **Triasima** »), située à Montréal, au Québec, est le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima aux termes d'une convention de gestion de placements datée du 31 décembre 2015, dans sa version modifiée le 23 décembre 2019 et le 31 décembre 2023 (la « **convention de gestion de placements de Triasima** »). Lysander et Triasima ne sont pas membres du même groupe. »
- d) Toutes les mentions du « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » dans le tableau de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** » qui porte sur Gestion de portefeuille Triasima inc. à la page 6 du prospectus simplifié sont supprimées.
- e) La première phrase du premier paragraphe de la rubrique « **Fiduciaire** » à la page 7 du prospectus simplifié est remplacée par ce qui suit :
- « Nous agissons à titre de fiduciaires des Fonds aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et refondue datée du 27 mars 2020, dans sa version modifiée le 11 mai 2020, le 31 décembre 2020, le 11 mai 2021, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le 31 décembre 2021, le 5 mai 2022, le 30 juin 2022, le 6 janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (la « **déclaration de fiducie des Fonds** »), qui établit la structure d'exploitation fondamentale des Fonds. »
- f) La première phrase du premier paragraphe de la rubrique « **Dépositaire** » à la page 8 du prospectus simplifié est remplacée par ce qui suit :
- « Les actifs en portefeuille des Fonds et des FNBA*ctif* Lysander sont détenus sous la garde principale de Compagnie Trust CIBC Mellon, située à Toronto, en Ontario, aux termes d'une convention de services de dépôt intervenue en date du 8 décembre 2011, qui a pris effet le 25 septembre 2009 et a été modifiée de nouveau le 30 juillet 2012, le 31 décembre 2012, le 29 août 2013, le 22 décembre 2014, le 2 avril 2015, le 20 novembre 2015, le 31 décembre 2015, le 30 décembre 2016, le 9 janvier 2020, le 20 février 2020, le 27 mars 2020, le 11 mai 2020, le 31 décembre 2020, le 11 mai 2021, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le 31 décembre 2021, le 30 juin 2022, le 29 juillet 2022, le 6 janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (la « **convention de dépôt** »). »
- g) La dernière puce de la rubrique « **Contrats importants** » qui commence à la page 13 du prospectus simplifié est remplacée par ce qui suit :
- « la convention de gestion de placements de Triasima intervenue entre le gestionnaire et Triasima, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima, dont il est question à la rubrique *Responsabilité de l'administration d'un OPC – Gestionnaires de portefeuille*. »
- h) La ligne relative au « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » à la page 67 du prospectus simplifié dans le tableau de la rubrique « **Nom, formation et historique des Fonds** » est remplacée par ce qui suit :

| Nom du Fonds  | Date de création | Événements majeurs  |
|---|------------------|---|
| Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso | 11 mai 2020      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Fonds a changé sa dénomination, qui était Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima, et a adopté sa dénomination actuelle.</li> <li>Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Gestion de portefeuille Triasima inc., a été remplacé par Canso Investment Counsel Ltd.</li> </ul> |

- i) La ligne relative au gestionnaire de portefeuille dans le tableau de la sous-rubrique « **Détail du Fonds** » à l'égard du Fonds à la page 115 est remplacée par ce qui suit :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Gestionnaire de portefeuille | Canso Investment Counsel Ltd.<br>Richmond Hill (Ontario) |
|------------------------------|--|

## 2. Changement de dénomination du Fonds

Le prospectus simplifié est modifié comme il est décrit ci-après pour tenir compte du changement de dénomination du Fonds, soit de « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » à « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso ». Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus simplifié pour tenir compte de ce changement :

- a) Les mentions du « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » sur la page couverture et la couverture arrière du prospectus simplifié sont par les présentes remplacées par « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso (*auparavant, Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima*) ».
- b) Toutes les mentions du « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima » dans le prospectus simplifié, à l'exception de celles sur la page couverture et la couverture arrière du prospectus simplifié, sont par les présentes remplacées par « Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso ».

## 3. Changements apportés aux stratégies de placement

Le prospectus simplifié est modifié comme il est décrit ci-après pour tenir d'un changement apporté aux stratégies de placement du Fonds. Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus simplifié pour tenir compte de ce changement :

- a) Le troisième paragraphe de la sous-rubrique « **Stratégies de placement** » à la page 115 du prospectus simplifié est remplacé par ce qui suit :

« En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille d'après ses méthodes de recherche et d'évaluation exclusives et indépendantes de sociétés individuelles. »

**Quels sont vos droits?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

# Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur

**Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima**  
(devant être renommé *Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso*)

La présente modification n° 1 datée du 14 décembre 2023, et le prospectus simplifié daté du 23 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 14 décembre 2023.

(signé) « B. Richard Usher-Jones »

B. Richard Usher-Jones  
Chef de la direction

(signé) « Rajeev Vijh »

Rajeev Vijh  
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de Lysander Funds Limited,  
fiduciaire, gestionnaire et promoteur du Fonds

(signé) « Heather Mason-Wood »

Heather Mason-Wood  
Administratrice

(signé) « Salvatore Reda »

Salvatore Reda  
Administrateur